



Règlement de l'ECOLE (temps scolaire et périscolaire)

Chers parents, pour vivre ensemble harmonieusement, il faut respecter des règles, des lois. Cette année nous avons opté pour un nouveau système en lien avec l'équipe municipale.

Fonctionnement :

Une liste d'attendus est présentée en classe aux élèves (évolutive selon le niveau de classe) et sur le temps périscolaire. Ces règles vont développer au sein des classes et de la garderie/cantine, le respect, la réussite et la responsabilité des élèves.

L'ensemble des règles sera présenté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année, affiché dans les différents lieux concernés et consultable sur le site internet de l'école.

Tout manquement à une règle entrainera réparations et/ou sanctions comme suit :

1^{er} / 2^{ème} manquement : 1 avertissement oral consigné dans une fiche de suivi

3^{ème} manquement : carton jaune avec information aux parents et signature

4^{ème} / 5^{ème} manquement : 1 avertissement oral consigné dans une fiche de suivi

6^{ème} manquement : carton rouge avec signature des parents+ convocation immédiate par la directrice et/ou le maire

Il existe également des comportements avec sanction et convocation immédiates appelés *écarts de conduite majeurs* :

- **Possession d'objets interdits**
- **Blessure volontaire à un camarade**
- **Insolence envers les adultes**

Suivi :

Vous trouverez dans le cahier de liaison du côté scolaire, un récapitulatif des réussites comportementales de votre enfant sur une période (vert « tout va bien »/ jaune « carton »/ rouge « carton et convocation »). Il faudra le signer chaque semaine.

Du côté périscolaire, vous trouverez également une communication de la part du personnel périscolaire, à signer également. N'oubliez pas de vérifier les deux côtés du cahier.

Signature des parents :